



Exploitant : SAINT MARTIN DE QUEYRIERE (MAIRIE) - **Gestionnaire du réseau :** SAINT MARTIN DE QUEYRIERE (MAIRIE)

Protection des captages d'eau potable

9 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 9 Procédure(s) de protection terminée(s).

Bactériologie

: Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
VILLARD-MEYER (DE)	4	1	75
ST MARTIN DE QUEYRIERES+QUEYRIERES	7	1	85,7
PRELLES + VILLARET	10	0	100
SAINTE MARGUERITE (DE)	6	0	100
CLOT LA RAMA (DE)	2	0	100
RATIERE (DE)	2	0	100
BOUCHIER	3	0	100
SACHAS	4	1	75

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
VILLARD-MEYER (DE)	2	16,6	16,6	16,6	Eau peu calcaire.
ST MARTIN DE QUEYRIERES+QUEYRIERES	2	21,9	21,4	22,3	Eau calcaire.
PRELLES + VILLARET	2	15,3	15,1	15,4	Eau peu calcaire.
SAINTE MARGUERITE (DE)	2	18	16,9	19,2	Eau peu calcaire.
CLOT LA RAMA (DE)	1	32,1	32,1	32,1	Eau très calcaire.
RATIERE (DE)	1	13,3	13,3	13,3	Eau peu calcaire.
BOUCHIER	1	16,7	16,7	16,7	Eau peu calcaire.
SACHAS	1	27,8	27,8	27,8	Eau calcaire.

Nitrates

: Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
VILLARD-MEYER (DE)	2	0	0,6	0,5	0,6
ST MARTIN DE QUEYRIERES+QUEYRIERES	3	0	1,6	1,4	1,9
PRELLES + VILLARET	3	0	0,8	0,7	1
SAINTE MARGUERITE (DE)	2	0	1,1	0,9	1,3
CLOT LA RAMA (DE)	1	0	0	0	0
RATIERE (DE)	2	0	0,9	0,9	0,9
BOUCHIER	1	0	0,9	0,9	0,9
SACHAS	1	0	0,8	0,8	0,8

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
VILLARD-MEYER (DE)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
ST MARTIN DE QUEYRIERES+QUEYRIERES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
PRELLES + VILLARET	1	0	0,06	0,06	0,06
SAINTE MARGUERITE (DE)	1	0	0	0	0
CLOT LA RAMA (DE)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
RATIERE (DE)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
BOUCHIER	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
SACHAS	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

Pesticides : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
VILLARD-MEYER (DE)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
ST MARTIN DE QUEYRIERES+QUEYRIERES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
PRELLES + VILLARET	1	173	0	0
SAINTE MARGUERITE (DE)	1	173	0	0
CLOT LA RAMA (DE)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
RATIERE (DE)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
BOUCHIER	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
SACHAS	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

Sulfates : Composé naturel des eaux, dont la concentration varie selon les caractéristiques hydrogéologiques. **La teneur maximale de référence est de 250 mg/L.**

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
VILLARD-MEYER (DE)	2	0	100	5,8	5,6	5,9
ST MARTIN DE QUEYRIERES+QUEYRIERES	2	0	100	128,5	122	135
PRELLES + VILLARET	2	0	100	54,5	53	56
SAINTE MARGUERITE (DE)	2	0	100	100	92	108
CLOT LA RAMA (DE)	1	0	100	13,9	13,9	13,9
RATIERE (DE)	1	0	100	10,7	10,7	10,7
BOUCHIER	1	0	100	5	5	5
SACHAS	1	0	100	53	53	53

Arsenic : Élément chimique dont la présence naturelle est liée aux caractéristiques hydrogéologiques du secteur. **La teneur ne doit pas excéder 10 µg/L.**

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité	Moyenne en µg/L	Mini en µg/L	Maxi en µg/L
VILLARD-MEYER (DE)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
ST MARTIN DE QUEYRIERES+QUEYRIERES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
PRELLES + VILLARET	1	0	100	0	0	0
SAINTE MARGUERITE (DE)	1	0	100	3	3	3
CLOT LA RAMA (DE)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
RATIERE (DE)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
BOUCHIER	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
SACHAS	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. *Edité en mars 2021*

Conclusion sanitaire - Observations

Le réseau **ST MARTIN DE QUEYRIERES+QUEYRIERES** est alimenté par des ressources vulnérables nécessitant d'envisager la mise en place d'un traitement de désinfection. Une contamination bactériologique a nécessité une interdiction de consommer l'eau au cours du mois de septembre 2020. A cette occasion, l'Agence Régionale de Santé a demandé à l'exploitant de distribuer de l'eau embouteillée aux abonnés concernés.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr**
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur :
<https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.